

AFFICHAGE DU 14/04/2015 AU

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2015.361 du 14/04/2015	Du 20/04/15 à 7h30 au 11/05/15 à 12h00, <b>montage et démontage compris</b> Sur le parking de la Piscine, quai du Maréchal Joffre, entre l'entrée du restaurant «La Plage» et l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine	Fête Foraine	Monsieur MIGNATON représentant des Forains	<b>Pour information</b> Circulation interdite sur le quai du Maréchal Joffre, entre la rue des Mariniers et l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine excepté pour les forains en dehors des heures d'ouverture de la fête, <b>du 20/04/15, à 12h00 au 11/05/15, à 12h00.</b> Circulation autorisée quai du Maréchal Joffre et avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine dans les deux sens de circulation. L'accès au parking du restaurant "La Plage" et l'accès pompiers de la piscine seront maintenus, de même pour le personnel des piscines et les agents municipaux devant se rendre sur les différents sites (piscines et fête foraine). Déviation mise en place : - par la rue des Mariniers, place de la Motte aux Cailles, rue de la Motte aux Cailles, place Lucien Auvert et rue de la Rochette pour les véhicules venant de MELUN vers LA ROCHETTE, - par l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine, rue Doré, boulevard Henri Chapu et place Chapu pour les véhicules venant de LA ROCHETTE vers MELUN. Vitesse limitée à 30 km/h. Stationnement interdit sur le parking de la Piscine et sur le quai du Maréchal Joffre, entre l'avenue de la 7 <sup>ème</sup> Division Blindée Américaine, et l'entrée amont du lieudit "La Plage" et sur le quai du Maréchal Joffre, <b>du 19/04/15, à 22h00 au 12/05/15, à 17h00.</b>